

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-20-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 20/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Vote du compte administratif
2025 – Budget Chaufferie

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	2

Résultat du vote

- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5^{ème} vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président s'est retiré, du compte administratif 2025 du Budget Chaufferie de la CCLL qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 221 597,84	G 1 106 822,63	G-A 885 224,79
	Section d'investissement	B 95 918,34	H 71 396,49	H-B -24 521,85

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 687 322,39 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 169 695,40 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=

=

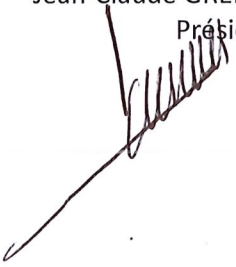
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 174 533,97	Q= G+H+I+J 1 178 219,12	=Q-P 3 685,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 7 468,28	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 7 468,28	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 908 920,23	= G+I+K 1 106 822,63	197 902,40
	Section d'investissement	= B+D+F 273 082,02	= H+J+L 71 396,49	-201 685,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 182 002,25	= G+H+I+J+K+L 1 178 219,12	-3 783,13

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2025 du Budget Chaufferie de la CCLL.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260303-20-26-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2026